

**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**REUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**RÉUNION DU 30 NOVEMBRE**

**N° 2023/O2/079**

**Question orale déposée par Mme Nadine NIVAGGIONI**  
**Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : INSTALLATION ET MAINTIEN DES COMMERCE DANS LES**  
**TERRITOIRES DE L'INTERIEUR ET DE MONTAGNE**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Assurer la vitalité de nos villages, de nos pieve, a toujours été un objectif fondamental pour notre collectivité.

Nous savons à quel point il est difficile de vivre à l'année dans des villages isolés. Certains ne disposent pas, voire très peu, de services essentiels, contraignant leurs habitants à faire plusieurs dizaines de kilomètres pour accéder à certaines commodités. Tous ces facteurs rendent difficiles l'installation de jeunes couples et familles et renforcent l'isolement des personnes les plus anciennes. Aujourd'hui les commerces fixes ouverts à l'année sont de moins en moins nombreux.

Pourtant, le maintien des commerces de proximité dans ces zones revêt une importance cruciale pour plusieurs raisons : en plus de fournir aux habitants un accès pratique à des produits et services essentiels, ce qui est particulièrement important pour ceux qui ont des difficultés à se déplacer, ils favorisent le lien social en agissant comme des lieux de rencontre et d'échange. Par ailleurs, les commerces ruraux stimulent l'économie locale en créant des emplois et en diminuant la nécessité de se déplacer vers des zones urbaines ce qui permet de générer une économie locale dans la microrégion.

En somme, les commerces de proximité dans les territoires de l'intérieur et de montagne, qu'ils soient fixes ou ambulants, sont essentiels non seulement pour l'économie locale, mais aussi pour le tissu social, culturel et environnemental de ses habitants.

Pour pallier cette désertification croissante des commerces dans ces territoires, l'Etat annonçait le 1<sup>er</sup> mars 2023 le lancement d'un programme de reconquête, avec une enveloppe de 36 millions d'euros sur trois ans pour soutenir des projets d'implantation de commerces en « zone rurale ». Malheureusement, ce programme peu adapté à nos spécificités, et sur lequel peu de communication a été opérée, a reçu seulement deux candidatures en Corse, révélant l'inadéquation du dispositif aux besoins de notre territoire.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, face à cette problématique majeure pour l'avenir de nos villages, quelles mesures la Cullettività di Corsica et ses agences et offices proposent, ou pourraient proposer, afin de favoriser l'installation et le maintien de commerces dans les territoires de l'intérieur et de montagne ?

Je vous remercie.